

L'Islande vivement invitée à renforcer encore ses mesures de lutte contre la corruption

Strasbourg, 28.03.2013 – Le contexte islandais étant unique, ce pays est confronté à des défis particuliers pour ce qui est de prévenir la corruption dans ses institutions clés. Des améliorations significatives sont intervenues récemment, notamment depuis la faillite du système bancaire, mais le travail est loin d'être terminé à cet égard.

Telles sont les principales conclusions d'un [rapport d'évaluation](#) publié aujourd'hui par le Groupe d'États contre la corruption ([GRECO](#)), du Conseil de l'Europe, qui se concentre sur les mesures de lutte contre la corruption chez les parlementaires, les juges et les procureurs.

Le rapport a relevé que, du fait de la population peu nombreuse et de l'éloignement géographique de l'Islande, les interconnexions personnelles et professionnelles peuvent donner lieu à des conflits d'intérêts. Il a également relevé que les contre-pouvoirs informels dans la société islandaise sont en train d'être réévalués, tout comme les concepts de transparence et de corruption à la suite de la faillite du système bancaire en 2008.

Le GRECO s'est réjoui que des améliorations aient été introduites aux règles sur les déclarations patrimoniales des parlementaires, et qu'un code de conduite soit en cours de rédaction. Toutefois, le GRECO estime que des efforts doivent encore être faits pour que la nécessité des mesures de lutte contre la corruption soit pleinement prise en compte au Parlement, ainsi que pour accroître la confiance de la population dans cette institution.

Le rapport a également noté que la nomination des juges a été rendue plus transparente, mais que la portée des dispositions relatives à la prévention des conflits d'intérêt au sein de l'appareil judiciaire pourrait être élargie. Des mesures pourraient être prises également pour rendre le parquet islandais plus indépendant, par exemple en introduisant un système permettant, au niveau des districts, davantage d'indépendance et d'impartialité dans les décisions de poursuivre ou non.

Les autorités islandaises ont donné leur accord à la publication du rapport, qui intervient aujourd'hui, et devront rendre compte dans les dix-huit mois des mesures prises pour mettre en œuvre les dix recommandations figurant dans ce rapport.

Contact : [Andrew Cutting](#), Attaché aux médias, Tél. +32 2 235 05 09